

## Grèce: coopératives sociales à responsabilité limitée pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale

**Description:** avec la mise en place en 1999 des coopératives sociales à responsabilité limitée (KoiSPE) en vertu de l'article 12 est née une forme particulière d'organisation coopérative (entreprise sociale), qui poursuit à la fois des buts économiques et sociaux. Elle vise à améliorer la réintégration socioéconomique et la réinsertion professionnelle des personnes souffrant de problèmes de santé mentale aux fins de leur réhabilitation et de leur autonomie économique.

**Problème abordé:** durant les années 1990, la Grèce a entamé un processus de désinstitutionalisation des grands hôpitaux psychiatriques, créant ainsi un besoin de services alternatifs pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Cette désinstitutionalisation a rendu la réintégration des patients sur le marché du travail particulièrement difficile.

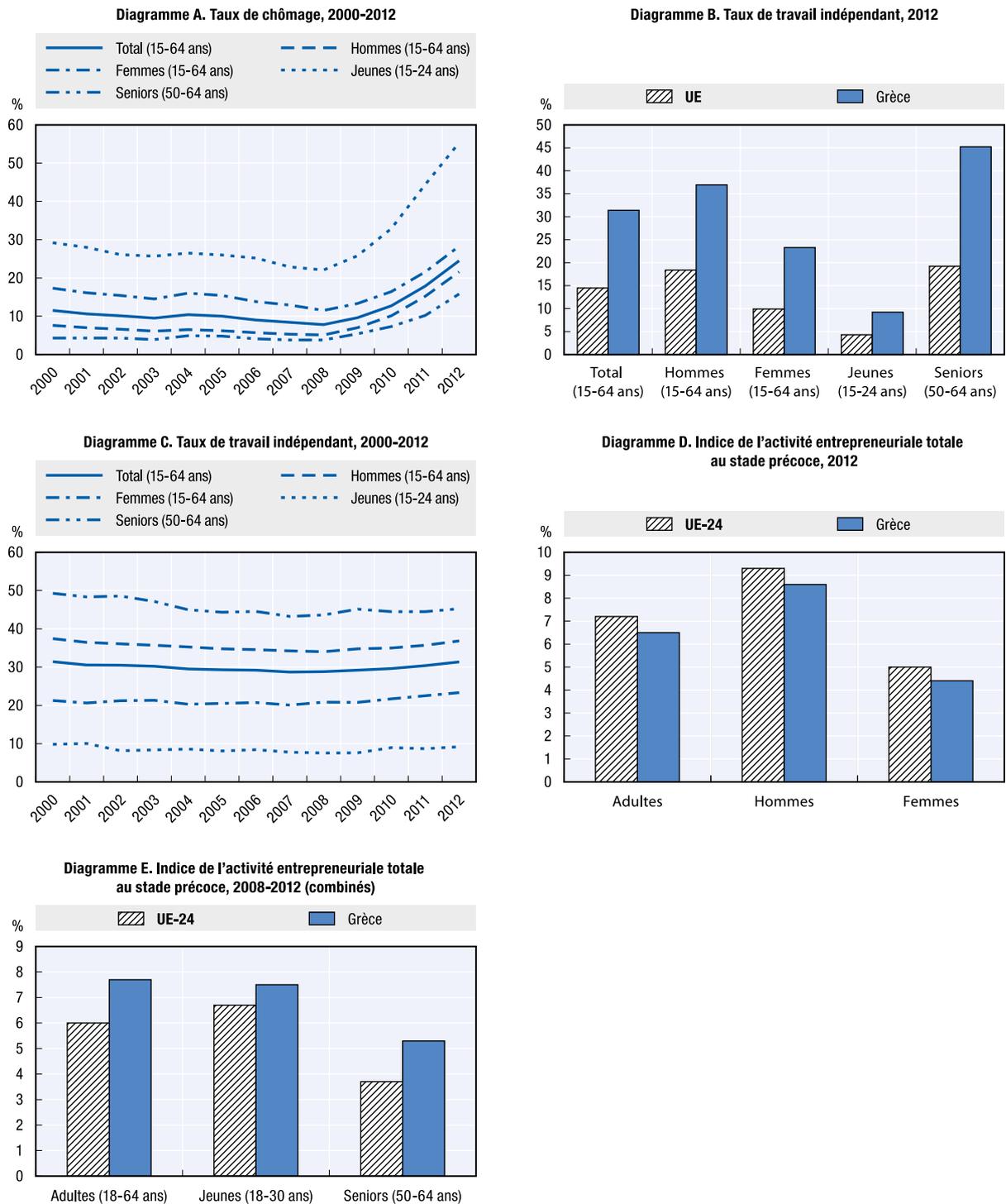
**Approche:** les dispositions de l'article 12 de la loi grecque n° 2716/1999 ont été adoptées afin de favoriser la création d'activités alternatives offrant la possibilité aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale d'avoir une activité professionnelle et de se réinsérer. Telle qu'elle est strictement définie par les dispositions juridiques applicables, une KoiSPE est un partenariat entre trois parties: (i) des personnes souffrant de problèmes de santé mentale (au moins 35% des membres de la coopérative); (ii) des professionnels de la santé mentale (au maximum 45% des membres); et, (iii) d'autres personnes et agences issues de la communauté locale (au maximum 20% des membres). Cette structure de partenariat évite de créer un environnement de travail «protégé» pour les bénéficiaires. À son adhésion, chaque membre reçoit une part de la coopérative, avec possibilité d'en obtenir davantage. Ces coopératives sociales permettent aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale de retrouver des compétences et d'en acquérir de nouvelles grâce à des formations sur le terrain et à leur expérience professionnelle. Ils peuvent également apprendre à travailler en équipe et contribuer à la gestion des activités de la coopérative. Le fonctionnement des KoiSPE, y compris les salaires, est principalement financé par les ventes de produits et de services, mais également par les dons, les subventions publiques et les fonds de l'UE.

**Impact:** il existe actuellement 17 coopératives sociales à responsabilité limitée actives en Grèce. Elles ont développé un large éventail d'activités, dont la culture et le commerce de produits agricoles; des services de nettoyage; la transformation, le conditionnement et la commercialisation du miel; des services de remise en état et de protection de l'environnement; des services de restauration et de traiteur. Sur les 450 personnes actuellement engagées à temps plein dans ces activités, 330 souffrent de problèmes de santé mentale. En outre, environ 100 personnes également atteintes de troubles mentaux travaillent au sein des coopératives à temps partiel. Malgré les emplois créés pour ces travailleurs, une évaluation révèle que les membres de ces coopératives n'ont pas suffisamment de compétences en gestion et d'expérience. Les difficultés de fonctionnement qui en résultent affectent la viabilité financière des coopératives (Ziomas et Vezyrianni, 2010).

**Facteurs de réussite:** la création d'entreprises sociales a besoin d'un cadre législatif clair. La participation active des acteurs sociopolitiques locaux, notamment des organisations professionnelles et des entreprises locales, semble avoir favorisé la résistance des coopératives durant la récente crise économique, bien qu'elles continuent de rencontrer des problèmes majeurs qui nécessiteront probablement de nouvelles interventions politiques publiques. Le succès à long terme de ces coopératives dépend des ressources financières disponibles (p.ex. mise en place d'outils financiers de substitution et adoption de dispositions particulières en matière de marchés publics).

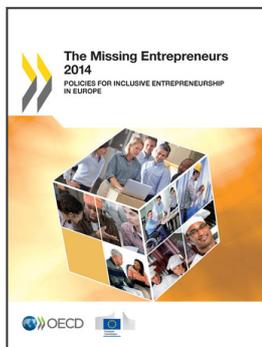
## Données clés relatives à l'entrepreneuriat inclusif

Graphique 22.1. Données relatives à l'entrepreneuriat et au travail indépendant en Grèce



Sources: Diagramme A. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2000-2012; Diagramme B. Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2012; Diagramme C. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, 2000-2012; Diagramme D. Présentation tabulaire spéciale de l'enquête sur la population adulte du Global Entrepreneurship Monitor, 2012; Diagramme E. Présentation tabulaire spéciale de l'enquête sur la population adulte du Global Entrepreneurship Monitor, 2008-2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933192107>



Extrait de :

## The Missing Entrepreneurs 2014

Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264213593-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Union européenne (2015), « Grèce: coopératives sociales à responsabilité limitée pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale », dans *The Missing Entrepreneurs 2014 : Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264230842-25-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).